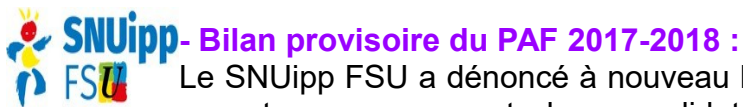




Le Conseil de formation s'est réuni récemment à l'IA. Les élu-es du SNUipp-FSU, seule organisation syndicale représentée dans cette instance du fait de sa représentativité, y sont très largement intervenus.

Une déclaration liminaire a été faite : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article6724>

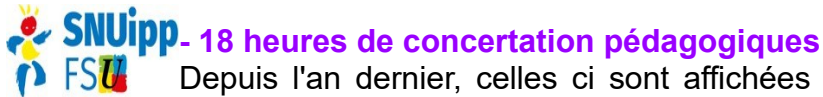
A l'ordre du jour



SNUipp- Bilan provisoire du PAF 2017-2018 :
Le SNUipp FSU a dénoncé à nouveau le nombre très réduit de départ effectif en stage concernant les candidatures individuelles et la réduction considérable de l'offre de formation continue ouverte à tous : en effet cela représente moins de 4% des stages (contre 7% l'an passé...).

Pour 96%, ce sont des stages à public désigné (Néo-titulaires, Directeurs-directrices, Cappei, formation au PSC1, langue vivante, allègement de services en éducation prioritaire ...)

Le manque cruel de remplaçants pour assurer des formations sur temps scolaire est aussi pointé, certains stages en circonscription ayant dus être annulés à ce titre.



SNUipp- 18 heures de concertation pédagogiques
Depuis l'an dernier, celles ci sont affichées dans le PAF et mises en avant comme étant « des formations de proximité prédominantes ». Le SNUipp-FSU a rappelé les choix imposés aux collègues et une offre corsetée par les priorités ministérielles et académiques qui ne correspondent pas forcément aux besoins et attentes des collègues. Pour rappel, l'an dernier, grosses pressions sur les stages LV à public désigné, une offre axée quasi uniquement sur « Maths/Français »...

Aussi louables peuvent être les interventions de certains formateurs, les 18h ne peuvent tenir lieu à elles seules de formation continue. Elles représentent pourtant dans le PAF de cette année 49% des formations, englobant aussi les formations M@gistère.

L'IA a beau jeu d'indiquer que le nombre de « journées stagiaires » pour 2018-2019 est en augmentation de 23 %... mais cela est en lien direct avec la prise en compte dans ce volume des formations institutionnelles et donc obligatoires : allègement REP +, formation continuum des T1 aux T3...

Si cela est sans nul doute une très bonne chose, force est de constater que le « quidam » des enseignants ne bénéficie que des « miettes ».

L'inspection générale a publié récemment un rapport rédigé il y a un an et laissé depuis sous le tapis. Son évaluation de la politique publique sur la formation continue des professeurs du premier degré dresse un état des lieux alarmant. Insuffisance des moyens de remplacement, conçue pour piloter pas pour aider les PE, contenus des formations pour les maîtres formateurs non identifiés, apport de la recherche invisible... Le constat

est accablant.

Une moyenne de moins de 2 journées par an pour chaque PE. Mais si l'on considère les directrices et directeurs nouvellement nommés, les enseignants en éducation prioritaire ou ceux qui préparent le CAPPEI, qui bénéficient tous de semaines obligatoires de formation, autant dire que pour une grande majorité de PE c'est nada, rien !

En mars dernier la missive du Directeur général de l'enseignement scolaire adressée aux rectrices, recteurs, DASEN et IEN, intitulée « La formation continue des professeurs des écoles dans le cadre des 18 heures d'animation pédagogique à la rentrée 2018 », préconise :

- au cycle 2, neuf heures consacrées à la lecture et à l'écriture et neuf heures aux mathématiques.

- au cycle 3, le temps est partagé entre la maîtrise de la langue et la poursuite du plan mathématiques.

Rien sur les questions transversales comme la gestion de la classe, la gestion de la difficulté scolaire, l'école inclusive, etc.

En s'en tenant aux 18 heures le ministère ne dit rien de l'état exsangue dans lequel se trouve la formation continue aujourd'hui, ni de ses intentions pour la relancer. Or, en dix ans, le nombre de journées stagiaires a diminué de 53 %.

Au-delà des ces 18 heures, l'IA 06 met en place, pour 6 h, le dispositif « se former en réseau pour les fondamentaux » qui peut se dérouler au choix des IEN sur les 2 demi-journées en dehors des heures de classe (arrêté du 16/4/2015 : « *deux demies-journées ou un horaire équivalent prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques* »).

Cela peut être des formations /écoles, formations Ipad, Ipcs, ENT, « école et cinéma », Fape, « mots et masques » classes de découverte... ; des projets spécifiques d'équipes peuvent être soumis à approbation de l'IEN.

Le SNUipp-FSU a rappelé que ce temps doit rester avant tout dévolu aux équipes et ne doit pas s'apparenter à une « récupération institutionnelle » axée uniquement à nouveau sur les « fondamentaux » : les équipes doivent avoir le maximum de latitude dans l'utilisation de ces heures tant le temps de concertation et de réflexion entre collègues manque dans les écoles : « *les formations doivent pouvoir être négociées avec l'IEN* » dicit l'IA. **N'hésitez pas à proposer des demandes spécifiques et à nous tenir au courant !**

Quant aux formations à candidature individuelle proposées au PAF, elles sont toutes hors temps de travail ! (le SNUipp-FSU avait voté CONTRE le PAF lors du CTA du 8 juin dernier). Elles concernent par exemple les formations liées aux « dispositifs de développement professionnel complémentaire », plus transversales et à candidature individuelle. Hors temps scolaire ou via M@gistère ! Motivé-es, motivé-es...

Le SNUipp-FSU a également fait part comme indiqué dans la déclaration liminaire, de ses craintes quant aux contenus de stage : certaines formations proposées en circonscriptions donnent le ton : *Retours sur les éva en maths pour le cycle 2, Les neuro sciences au service des apprentissages pour le cycle 3, Conscience phonologique Editions la Cigale pour la maternelle.* Même si nous savons compter sur des formateurs éclairés, les orientations nationales imposées sont prégnantes. Le SNUipp-FSU a redit son opposition à des

formations homogènes et aux contenus exclusifs.

D'autres apports de la Recherche doivent être proposés tant de très nombreux chercheurs, universitaires s'alarment des intentions « pédagogiques » du Ministre et de son Guide orange et de ses prescriptions.

Lire l'appel Nous ne voulons pas d'une école archaïque

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/nous-ne-voulons-pas-d-une-ecole-archaïque>



- Néo-titulaires (T1-T2-T3) et PFSE : Suite à l'enquête menée par le SNUipp FSU auprès des débuts de carrière », nous avons relayé la demande forte de mise en place de stages de pratiques accompagnées dans la formation ainsi que de temps d'échanges sur les pratiques.

Demande a été aussi faite pour les PFSE notamment, de la nécessité d'avoir des « discours » identiques au moment des visites. Il est parfois ressenti un manque de coordination entre les différents formateurs, entre ce qui est dispensé à l'ESPE, ce qui est conseillé par certains, moins par d'autres, différences aussi sur les exigences ou les attendus. Cela peut être très compliqué à gérer pour les stagiaires déjà très sollicités et devant assumer classe, formation, mémoire... pour décrocher leur titularisation.

Pour cette année, la déclinaison des heures de concertation des T1/T2,T3 reste identique à l'an dernier.

La formation des T1 T2 T3 s'articule autour de trois modalités complémentaires : des stages nécessitant des moyens de remplacement, les 18 heures d'animations pédagogiques, des visites et un accompagnement en classe.

Volume de formation 2018-2019 :

T1 : 60 heures

T2 : 48 h

T3 : 30 h

Accent mis sur l'acquisition des fondamentaux dans ce continuum :

Pour les T1 : 15 heures d'accompagnement autour du projet pédagogique centré sur le français, les mathématiques et l'évaluation des compétences au regard des programmes et du socle commun et 15 heures en transversalité avec l'analyse de pratique.

Pour les T2 : 18 heures dédiées à l'acquisition des fondamentaux en classe de CP.

Pour les T3 : 15 heures consacrées à l'usage du numérique au service des fondamentaux en français et en mathématiques, et 3 heures à la thématique « écrire et rédiger au cycle 3 ».

Outre ces formations, **les visites d'accompagnement des néo-titulaires (deux pour les T1 et T2, une pour les T3)** doivent avoir comme focale l'enseignement des fondamentaux.

Concernant les PFSE, rappelons le désaccord du SNUipp-FSU avec l'organisation de binômes de stagiaires en responsabilité d'une classe.

Notre proportion est que le mi-temps de classe soit réalisé sous la forme :

- d'un quart-temps en stage filé (1 jour / semaine dans la même classe en complément d'un titulaire à temps partiel ou directeurs-directrices)
- d'un quart-temps en stages massés (3 fois 3 semaines de stages massés en

remplacement de collègues partant en Formation Continue) permettant de travaillé dans tous les cycles.



– FORMATION REP/ REP+

Pour les REP + : Mutualisation des 3 réseaux d'éducation prioritaire avec là encore 4 jours dédiés à la formation sur les « fondamentaux », « adaptée ». Et 4 jours consacrés aux autres missions, avec possibilité pour les équipes de bénéficier de l'accompagnement des formateurs académiques et de circonscription, en fonction aussi des choix de l'IEN.

Pour le SNUipp-FSU, il faut que les collègues puissent prendre la main sur le dispositif à la fois en étant consultés sur l'offre de formation et en disposant du temps de l'allègement hors formation au service de leurs besoins identifiés (lien avec les familles, travail en équipe pour élaborer et mettre en œuvre des projets, relations partenariales, etc.)

Le bénéfice du dispositif aux BD REP+, acquis obtenu par le SNUipp-FSU au bénéfice des collègues, est bien maintenu.

Le SNUipp FSU 06 a rappelé que 18 demi-journées de formation étaient dues selon les textes non 16 comme il est prévu dans notre département. Nous avons demandé à ce que le Ministère soit interrogé à ce sujet. L'IA indique prendre en compte l'annualisation du temps de service et le passage à la semaine de 4 jours et être dans les normes en proposant 16 ½ journées. A suivre.

Le SNUipp-FSU exercera la vigilance nécessaire, en lien avec les collègues des REP+, quant à la mise en oeuvre effective du dispositif.

Le SNUipp-FSU invite donc les collègues à se saisir des dispositifs de consultation obtenus pour faire remonter à l'IEN des propositions de contenus de formation, d'actions et d'organisation (copie au SNUipp-FSU pour suivi et intervention éventuelle) **N'hésitez pas à nous contacter si besoin !**

Le SNUipp-FSU a également interrogé l'IA concernant les « préconisations » fortes qui ont été faites quant à l'utilisation d'un manuel de lecture dans les classes de CP/CE1 dédoublés.

En REP, Il n'existe pas de formation statutaire comme pour les REP +, cependant dans le 06, des formations sur l'appropriation du guide pour les maîtres CP (6 heures) ont déjà été effectuées. Ces formations seront suivies d'un accompagnement soutenu par les équipes de formateurs (CP de circonscription, PEMF, CP départementaux).

Sans indiquer qu'il y avait eu obligation sur tel ou tel manuel, l'IA a cependant rappelé que les collègues « engagés » dans ce processus étaient « liés » par une sorte de « contrat » nécessitant travail en équipe (jusque là tout va bien ...) mais qui passait aussi par des pratiques harmonisées sur l'école...rappelant que le livret orange faisait « consensus » (là ça va moins bien ...)...et que **la « feuille de route » ministérielle comportait bien 3 volets à prendre en compte dont les évaluations nationales** (et on retrouve là la volonté clairement affichée d'une « culture » de l'évaluation injonctive, standardisée et non formative pour mieux pointer du doigt les enseignants) **et le « 100% de réussite ».**

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences et ressentis sur le terrain, en lien aussi avec les formations spécifiques prévues (contenus, injonctions ou non, pilotage « par le haut » ou travail en équipe, pressions de l'institution, « obligation » de résultats, etc...)

Pour la 1ère fois d'ailleurs, les IEN ont été convoqués 3 jours durant pour « assimiler » la bonne parole sur la base des prescriptions ministérielles afin de mettre en place la formation sur les départements dans un cadre très précis et contraint.



Le 3ème volet du Ministère se réfère à une culture commune des formateurs.

Sur le département, à la demande du SNUipp-FSU et des formateurs, **le lien CPC et PEMF** a été plus activé et des formations communes proposées, même s'il a été parfois difficile pour tous de suivre l'ensemble des heures. L'IA a annoncé un calendrier de formation commun sur 3 ans (10x3h). Là encore, le SNUipp-FSU a été rappelé la nécessité de réfléchir à d'autres pratiques que celles dispensées dans le livret orange du Ministère, une culture « commune » ne pouvant être investie que si partagée et faisant sens.

Certains formateur -trices peuvent être mal à l'aise quant aux contenus imposés et formatés et cela peut mettre à mal la confiance avec les collègues pourtant indispensable.

Si les modalités d'intervention et les lettres de mission ont tout intérêt à être déclinées en fonction des besoins académiques, elles doivent être travaillées en concertation avec les formateurs afin de respecter au mieux leur(s) champ(s) d'intervention et leur (dé)charge de travail.



Le SNUipp-FSU a enfin posé la question de la mise en place effective du CIF (Compte Personnel de Formation).

A ce jour, malgré les effets d'annonce ministériels, les académies sont dans l'attente de consignes précises...

Le plafond des heures possibles sera de 150 heures et les projets ne devront concerner que ceux liés à l'évolution professionnelle (et non des formations d'adaptation à l'emploi).

L'IA espère peut être une circulaire du MEN en Janvier 2019 avec mise en route des dossiers courant avril/Mai, pour une mise en place effective uniquement pour la rentrée 2019-2020. **Nous continuerons à suivre cela de près.**



Comme nombre de métiers, celui d'enseignant s'exerce dans un contexte en permanente évolution. Evolution des publics avec le creusement des inégalités et l'inclusion scolaire, des prescriptions et des programmes, des contenus d'enseignement, des savoirs, des apports de la recherche... Pourquoi ce qui vaut pour les professions médicales, sociales ou liées à la justice, ne concernerait pas l'école ? Le bagage acquis lors de la formation initiale peut-il être suffisant pour enseigner tout au long d'une carrière ?

Dans les fait, les plans départementaux de formation ont quasiment disparu. Quand ils subsistent, leur mise en oeuvre se heurte souvent au problème des remplacements. De

son côté, l'OCDE estime que « la formation professionnelle continue a autant d'importance, si ce n'est plus parfois, que la formation initiale dans le succès d'un système d'éducation ».

La Cour des comptes, elle, pointe la faiblesse de la formation continue des enseignants en France. Pour le SNUipp-FSU, qui porte le projet d'une transformation de l'école qui soit celle de la réussite de tous les élèves, l'accompagnement, le suivi, la mise à jour, le transfert des apports de la recherche sont fondamentaux. Car plus que de méthodes imposées d'en haut, c'est de partir de l'exercice de leur métier qu'ont besoin les enseignants pour garder la main.

Les moyens attribués comme les orientations de la politique éducative ministérielle ne répondent pas à l'enjeu d'une école devant s'attaquer aux inégalités scolaires. De plus, les directives ne cessent de dégringoler du ministère, réduisant les enseignantes et enseignants à de simples exécutants.

Le SNUipp-FSU, lors de son Université d'automne 2018, a initié un appel solennel de toute la profession pour réaffirmer la professionnalité des enseignantes et enseignants des écoles ainsi que le besoin d'exercer leur expertise en réelle confiance et d'être soutenus. Il est intitulé "Notre force et notre conviction : notre pouvoir d'agir".

L'appel réaffirme la professionnalité des enseignantes et enseignants ainsi que la nécessité de respecter la liberté pédagogique et les savoir-faire enseignants.

LIRE et signer l'appel: <https://pouvoir-d-agir.snuipp.fr/>



